

Dossier suivi par : Belena Celia

Avenant au contrat de prêt n° 05975700

En application des articles L 313-1 et suivants du code de la consommation relatifs aux crédits immobiliers

Entre les soussignés :

1) BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, Société Anonyme Coopérative de BANQUE POPULAIRE à capital variable, régie par l'article L 512-2 du Code Monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et Etablissements de Crédit, dont le siège social est à 3 rue François de Curel BP 40124 57021 METZ et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de METZ sous le n° 356 801 571

Ci-après dénommée «la Banque»

2) M SEGAULT GUILLAUME né(e) le 21/08/1980 à NANCY (54 - Meurthe Et Moselle)
Demeurant
6, rue francis martin
88630 FREBECOURT
France

Et MME VALLEE VIRGINIE né(e) le 26/02/1982 à NANCY (54 - Meurthe Et Moselle)
Demeurant
6, rue francis martin
88630 FREBECOURT
France

Agissant solidairement entre eux.

Ci-après dénommé(s) «l'Emprunteur»

ARTICLE 1 - Il a été exposé et convenu ce qui suit :

En vertu de l'acte en date du 31/03/2020, la Banque a consenti à l'Emprunteur un crédit n° 05975700 :

Montant	: 83 268,80 EUR
Durée totale	: 180 mois
Taux débiteur fixe	: 1,000% l'an
Date de première échéance	: 10/07/2020
Date de fin du crédit	: 10/06/2035

ARTICLE 2 - Les signataires du présent avenant conviennent de modifier les conditions du crédit de la façon suivante

- L'assurance Groupe de M Guillaume SEGAULT est supprimée.
- Souscription par M Guillaume SEGAULT au profit de la Banque, d'une délégation d'assurance auprès de MMA, couvrant le risque DC PTIA AT à hauteur de 100 %.

- L'assurance Groupe de MME Virginie VALLEE est supprimée.
- Souscription par MME Virginie VALLEE au profit de la Banque, d'une délégation d'assurance auprès de MMA, couvrant le risque DC PTIA AT à hauteur de 100 %.
- La nouvelle date de prise d'effet des garanties est le 01/02/2024.

Les modalités financières s'établissent comme suit :

Capital restant dû	: 65 231,37 EUR
Durée restante	: 136 mois
Date de fin du crédit	: 10/06/2035
Périodicité des échéances	: Mensuelle
 Date de prochaine échéance	 : 10/03/2024
Montant de la prochaine échéance sans assurance	: 480,39 EUR
 Coût total du crédit	 : 69 098,40 EUR

Le taux annuel effectif global s'élève à 1,306 % calculé sur la base d'une durée de période mensuelle.

Les modalités financières sont indiquées dans le tableau d'amortissement joint en annexe.

ARTICLE 3 - TEXTES REGLEMENTAIRES ET LEGAUX

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours à compter de l'accusé réception du présent avenant. Pour prendre effet, l'avenant devra être signé électroniquement par toutes les parties à l'issue du délai de réflexion et au plus tard le **23/01/2024**.

Le présent contrat n'entraîne pas novation au contrat initial. Toutes les autres clauses et conditions contenues dans l'acte visé ci-dessus sont maintenues.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de la signature et de l'exécution du présent contrat, et plus généralement de notre relation, la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE recueille et traite des données à caractère personnel vous concernant et concernant les personnes physiques intervenant dans le cadre de cette relation (mandataire, représentant légal, caution, contact désigné, préposé, bénéficiaire effectif, membre de votre famille....)

Les informations vous expliquant pourquoi et comment ces données sont utilisées, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont vous disposez sur vos données figurent dans notre Notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel. Cette notice est portée à votre connaissance lors de la première collecte de vos données. Vous pouvez y accéder à tout moment à partir de l'accueil de votre site web www.bpalc.banquepopulaire.fr, cliquer sur 'Règlementation' puis 'Protection des données personnelles' ou sur simple demande auprès de votre agence.

La BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE communiquera en temps utile les évolutions apportées à ces informations.

Le présent avenant a été expédié le 13/12/2023.

ARTICLE 4 - SIGNATURES

Représentant de la Banque :

A TROYES le 13/12/2023

Acceptation de M SEGAULT GUILLAUME - Emprunteur

Acceptation de MME VALLEE VIRGINIE - Emprunteur

Signature(s) du(des) titulaire(s)	